



Conseil Communautaire
19 septembre 2019
Dole – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 65
Nombre de procurations : 11
Nombre de votants : 76
Date de la convocation : 13 septembre 2019
Date de publication : 27 septembre 2019

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 119/19

Objet

Cession de terrain à la société Jura Trucks Services
- Les Chaucheux -
Foucherans

Secrétaire de séance

Catherine BARDOUX

Rapporteur :

Claire BOURGEOIS-
REPUBLIQUE

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

D. Bernardin, J.M Mignot, B. Chevaux, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, R. Foret, G. Chauchefoin, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.P Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, A. Hamdaoui, S. Hédin, P. Jaboviste, N. Jeannet, J.P Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J.C Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par J.S Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard suppléé par J. Dufresne, C. François, M. Boué, J.M Daubigney, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

J.L Bouchard à I. Mangin, B. Guerrin à J.P Fichère, A. Albertini à M. Giniès, G. Soldavini à J. Dayet, M. Berthaud à J.P Lefèvre, D. Germond à J.B Gagnoux, P. Jobez à J. Gruet, S. Kayi à J.M Sermier, C. Nonnotte-Bouton à N. Jeannet, P. Jacquot à M. Hoffmann, J. Drouhain à C. Hanrard.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

P. Blanchet, J.C Lab, A. Maire-Amiot, E. Schlegel, C. Mathez, V. Chevriaux, G. Coutrot, R. Curly.

Par délibération n° GD08/18 du 22 février 2018, le Conseil Communautaire a approuvé la vente à la société Jura Trucks de la parcelle cadastrée à Foucherans section ZI n° 129p (ZI 133) d'une contenance de 78a 40ca correspondant au lot n° 11 du lotissement les Chaucheux.

Lors de la phase de chantier sur la parcelle attenante ZI 130, il s'est avéré qu'un équipement a été enterré par erreur en dehors de la limite de la parcelle, empiétant ainsi sur le tènement foncier qu'il était convenu de céder à la société Jura Trucks.

Ainsi, afin de régulariser cette situation, il a été convenu que la société Jura Trucks pouvait réduire l'emprise de son acquisition d'une bande d'environ 143 m² à l'est de la parcelle ZI 133. Il est donc possible de céder à la société Jura Trucks une emprise d'environ 7 700 m² à parfaire par voie de géomètre.

Le prix de vente convenu est de 25 €/m² hors taxe auquel s'ajoute une TVA sur la marge de 4,49 €/m² (la marge imposable est la différence entre le prix de vente et le prix payé par le cédant au titre de l'acquisition du terrain vendu soit 25,00 €/m² - 2,53 €/m² = 22,47 €/m²).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la vente à la S.A.R.L. Jura Trucks Services domiciliée à Dole, rue Général Béthouart, ou à toute entité constituée à l'effet de réaliser son projet immobilier, de la parcelle provisoirement cadastrée à Foucherans section ZI n° 133p d'une contenance d'environ 77a 00ca à parfaire par voie de géomètre, du lotissement « les Chaucheux »,
- **PRECISE** que cette vente sera réalisée moyennant le prix de 25,00 €/m² hors taxe, soit la somme d'environ 192 500 € hors taxe, augmentée de la TVA sur la marge d'un montant d'environ 34 573 €, formant ainsi un prix TTC d'environ 227 073 €, à préciser après division parcellaire,
- **PREND ACTE** que l'acquéreur s'engage à :
 - disposer d'un arrêté favorable de permis de construire avant le 31 mars 2020,
 - Signer l'acte de vente après obtention du permis de construire purgé de tout recours au plus tard le 30 juin 2020,
Etant entendu que si l'une ou l'autre de ces deux conditions n'était pas satisfaite, la Collectivité se réserverait le droit de renoncer à son engagement de vendre,
 - débiter les travaux de construction (situation attestée par le dépôt en mairie de Foucherans de la déclaration d'ouverture de chantier) au plus tard trois mois après la signature de l'acte de vente, l'inobservation de cette clause pouvant conduire à la résiliation de la vente avec restitution du prix de vente minoré de 10% à titre de dommages et intérêt. Dans cette hypothèse, le vendeur fera connaître sa décision par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte extrajudiciaire,
 - terminer le chantier (situation attestée par le dépôt en mairie de Foucherans de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) au plus tard douze mois après la signature de l'acte de vente,
 - verser à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en cas de revente de tout ou partie du terrain bâti ou non dans le délai de dix ans suivant la régularisation de la vente par acte authentique, une indemnité hors taxe d'environ 154 000 €, à parfaire après division parcellaire, calculée comme étant le produit de la surface du terrain vendu par un complément de prix de 20 €/m² hors taxe,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente à intervenir.

Fait à Dole,
Le 19 septembre 2019
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- SARL Jura Trucks Services - rue du Général Béthouart - 39100 Dole
- Maître VANDEL - 8 rue Joseph Thoret - 39100 Dole

